

COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à 18h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, JY. BEUCHER, L. BAUD, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, V. DRIVE, P. DUPONT, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON, F. CIAMPORCERO, C. JACQUET

Absents : Y. DIEULESAINT pouvoir JY. BEUCHER

Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Délibération N° 2026-20-03-03 : Election des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération précédente du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4 ;

Monsieur Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Selon l'unique liste déposée de candidats aux fonctions d'adjoints au maire (liste 1- Christine BURKI) il est procédé au déroulement du vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
- nombre de votants (enveloppes déposées)	:	19
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
- nombre de suffrages blancs	:	2
- nombre de suffrages exprimés	:	17
- majorité absolue	:	9

La liste 1- Christine BURKI ayant obtenu dix-sept voix (majorité absolue), sont proclamés adjoints au maire :

- Christine BURKI	:	1ère adjointe
- Stéphane MARTY	:	2ème adjoint
- Annick CHICHER	:	3ème adjointe
- Jean-Yves BEUCHER	:	4ème adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré en séance

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves BEUCHER**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

